

Le projet social de la Crèche SEVRES :

Les places sont destinées aux familles accueillies par les différentes structures de l'association (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale collectifs et en appartements éclatés, le service RSA, de formation...) et à toutes familles du quartier (orientées lors des commissions de la mairie du 12ème auxquelles nous participons).

Comme toute structure d'accueil de la petite enfance, la crèche assure une mission telle que prévue à l'article R 2324-17 du Code de la Santé Publique « Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants qui ont un handicap ou sont atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale ».

De plus, la crèche participe à la mission d'insertion et d'accompagnement à la parentalité confiée aux CHRS et précisée dans la circulaire du 10 juillet 2010 relative au référentiel des prestations dans les dispositifs d'accueil d'hébergement et d'insertion.

Afin d'y répondre, nous avons développé un certain nombre de modalités de travail dont toutes les familles accueillies à la crèche peuvent bénéficier :

- Des valeurs pédagogiques (cf paragraphe suivant)
- Le développement d'un partenariat avec les différents acteurs de la santé (pmi, pédiatre, hôpital, unité Vivaldi...), du socio-éducatif (les différents pôles de l'association, l'école, l'ASE ...)
- L'accompagnement à la parentalité (souplesse de fonctionnement, disponibilité, écoute, entretien, réunion parent-équipe, temps d'accueil parent-enfant autour du jeu, du livre, d'activité à règle...)